

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/08/2018

Dossier complet le :

27/08/2018

N° d'enregistrement :

F09348PO288

#### 1. Intitulé du projet

Projet de remplacement du TSF du Cibouit - Serre Chevalier - Secteur Le Monétier les Bains

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCV Domaine Skiable

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Patrick Arnaud en qualité de directeur général

RCS / SIRET

3 4 8 | 7 9 9 | 5 2 9 | 0 0 0 3 0

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés a) Remontées mécaniques ou téléphériques transportant moins de 1 500 passagers par heure à l'exclusion des remontées mécaniques démontables et transportables et des tapis roulants [...]	Le projet prévoit le remplacement du TSF du Cibouit (1200 p/h à 2.25m/s) par une installation limitée à 1400 p/h à 2m/s (aug. 200 p/h par rapport au télésiège existant).

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le remplacement du TSF du Cibouit.

Les caractéristiques générales seront inchangées (même axe mais légèrement décalé en aval, même câble, mêmes localisations des gares).

Aménagements prévus :

- élargissement du layon (axe décalé de 4.5m en G1 vis-à-vis du TSF actuel);
- Changement de sens de montée ;

Débit limité à 1400 p/h à 2m/s.

Démolition/démontage de la gare motrice tripode, du local commande et du chalet en bois (Gare Aval - G1).

Démontage Chalet en bois de la gare amont G2 pour le remonter de l'autre côté de l'arrivée - Pylônes P6,P7 et P8 à démonter.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont de remplacer un équipement vétuste.

Le cahier des charges de remplacement sur l'axe existant vise à profiter du raccordement des pistes et de la topographie existante et limiter les impacts du projet.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Élargissement du layon (axe décalée de 4.5m en G1): à priori pas de défrichage

Changement de sens de montée :

- local de commande existant en gare amont G2 à changer de position : local démonté, retourné et remonté (déblais et remblais nécessaires) - Pylônes P6, P7, P8 à démonter.
  - local de commande en gare aval G1 à optimiser entre Yret et Cibouit : démontage gare motrice tripode, local commande et chalet en bois.
- 8 pylônes de ligne hauteur maxi 12.50m au câble à démonter : utilisation d'un hélicoptère

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Débit limité à 1400 p/h à 2m/s.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à d'autre procédure environnementale (défrichement, loi sur l'eau).

Le projet fait l'objet d'une DAET.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la pente (en mètres)	883m
Pente moyenne en pourcentage	39%
Altitude Gare G2	2471.5 m NGF
Altitude gare G1	2152 m NGF

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Le Mûnetier Les Bains

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 29' 56" E Lat. 44° 56' 54" N

Point d'arrivée :

Long. 06° 29' 25" E Lat. 44° 56' 39" N

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

L'appareil a été réalisé en 1982.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de toute ZNIEFF de type I et II. Cependant, il est localisé à moins 30m des ZNIEFF suivantes : - ZNIEFF de type I : Versants ouest de la montagne des agneaux et du pic de Clouzis - têtes de Sainte-Marguerite - grand lac de l'Eychauda - ZNIEFF de type II: Partie nord-est du massif et du parc national des écrins - massif du Combeynot - massif de la Meije orientale - Grande ruine - Montagne des agneaux -...
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les Hautes-Alpes, dans la station de Serre-Chevalier.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins (FR3400005). La limite de la zone de cœur du Parc National se trouve à 400m au sud-ouest de G2.  (Les travaux projetés en aire d'adhésion du Parc national des Écrins ne nécessitent pas d'autorisation spécifique au titre de la réglementation « Parc national ».) <a href="http://www.ecrins-parcnational.fr/travaux-en-coeur-de-parc">http://www.ecrins-parcnational.fr/travaux-en-coeur-de-parc</a>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Le Monétier Les Bains est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Hautes-Alpes dont les cartes de bruit des infrastructures routières ont été arrêté par le Préfet le 14 juin 2018. La voie concernée est la RD1091. Le secteur de projet n'est pas concerné par des zones de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un torrent près de G1 (le torrent de la Selle)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de le Monétier les Bains soumise au PPR naturels de Monétier approuvé le 11/06/2008. Aléas : - Crue torrentielle ; - Mouvement de terrain ; - Chutes de pierres ; - Inondation ; - Avalanche.  Zone de sismicité 4.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BSS: Source à usage AEP, Ouvrage = Cibouit (demande de localisation en cours). Pas de périmètre de protection. Source de l'Eychauda à 550 m du site (usage non déterminé dans la base). Agence de l'eau RMC: plusieurs points de prélèvement à le Monétier-les bains (non localisés). Info ARSDT 05 : demande compl. faite auprès service technique commune, mail envoyé le 06/08/2018 - en attente.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est localisé à environ 3.5km à l'ouest du projet (G2): Col d'Arsine et ses abords
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Ouï</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Site Natura 2000 Directive Oiseaux (FR9310036) – ZPS (Zone de protection spéciale) : Les Ecrins localisé à environ 600 à l'ouest du site (G2).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site classé. Le site classé le plus proche se situe à environ 1 km au sud du projet (G2) : Massif du Pelvoux

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les gares doivent faire l'objet d'un drainage suffisant pour la stabilité des ouvrages. Le fait de s'appuyer sur une assise existante est de nature à ne pas nécessiter de gros travaux lié à un contexte défavorable.  Les incidences sont donc très réduites.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins de remblais pour agrandir pistes arrivée et départ + modification G2 devront être validés par les études géotechniques. Le projet vise un équilibre déblais/remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type I et II localisées à moins de 30m du projet : impact potentiel du projet  Le projet s'appuie au maximum sur les équipements existants. Les pylônes seront positionner de manière à éviter les espèces à enjeu. Le premier inventaire botanique n'indiqua pas de sensibilité particulière.  Avifaune : projet déjà existant, inventaire avifaune en cours
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) localisée à environ 600m : impact potentiel sur les oiseaux (mais site déjà existant). L'équipement des câbles par des balises sera plutôt améliorant pour le risque de collision.  Zone Natura 2000 Directive Habitats (ZCS) localisée à plus de 3 km du site : pas d'impact

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I et II à 30m du projet (mais projet déjà existant ...)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone de sismicité 4 (moyenne). Le projet n'est pas situé dans une zone réglementée par le PPRN de la commune de Le-Monétier-les-Bains.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements seront moins bruyant que ceux du télésiège existant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'éclairage supplémentaire
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La déconstruction de l'ancien appareil nécessitera la gestion des matériaux qui seront recyclés dans la mesure du possible. Un plan de gestion des déchets sera mise en oeuvre pour la phase déconstruction.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de nouveaux projets autorisés dans ce secteur pour l'instant.

Projet à proximité à venir : Remplacement du télésiège du col de l'Eychauda (gares amont localisées à 50m l'une de l'autre, axes télésièges différents).

Les impacts cumulés potentiels devront être traités dans le futur dossier d'étude d'impact de l'Eychauda.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Annexe : Notice environnementale

L'évitement consiste à conserver au maximum le projet de remplacement sur l'axe existant de manière à ne pas consommer de nouveaux espaces.

Une démarche de notice environnementale est engagée dont une première version est produite au stade de présentation de la demande d'examen au cas par cas. L'intégration paysagère des gares sera soignée (photomontage cf notice environnementale).

Un relevé d'habitat a été effectué afin d'éviter l'impact sur des espèces et espaces à enjeux en phase chantier. Un premier relevé a été effectué et un second est en cours.

Une analyse du cortège avifaune a été réalisé et sera pris en compte pour équiper les câbles de dispositifs anticollision.

Toutes les mesures seront par ailleurs prises afin d'éviter ou réduire les effets du projet en phase chantier (plan de gestion des déchets, émissions de poussières, de bruit, gestion des accès...).

Un suivi environnemental du chantier sera effectuer pour vérification des prescriptions définies dans la notice environnementale.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature des projets (remplacement de l'existant), nous sollicitons une demande d'examen au cas par cas pour ce projet qui consiste en le remplacement du télésiège de Cibouit qui porte le débit à 1 400 p/h (augmentation de 200 p/h) et travaux associés.

Compte tenu de la nature du projet et des mesures de diagnostic, d'évitement et de suivi de chantier prévus, le projet ne nous semble pas nécessiter la production d'une évaluation environnementale pour cet objet. L'étude d'impact du télésiège de l'EYCHAUDA intégrera par ailleurs les impacts cumulés.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

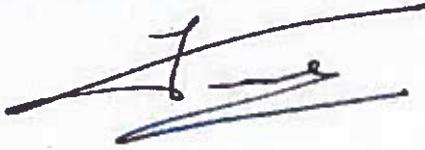
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Chantemerle

le, 16/08/2018

Signature



ci-dessus

